



Nous avons besoin de VOUS

Notre rôle ?

Protéger les enfants à la suite de la disparition d'un père ou d'une mère et contribuer à leur épanouissement.

Pour qui ?

Pour les enfants dont l'un des parents travaille dans un établissement public de l'Éducation nationale.

Comment ?

En cas de décès d'un membre ayant cotisé pendant au moins un an, l'enfant reçoit une aide morale et financière.

En adhérent 1 an à 30 €

Vous protégez vos enfants contre les aléas de la vie

Contribuez à la pérennisation de notre action

Le montant de l'allocation ———
1380 euros par an jusqu'au 19 ans

Offrez aux orphelins

- | Une allocation
- | Un tuteur conseiller
- | Une bourse d'études
- | Des secours exceptionnels

Contactez l'association

✉ contact@orphelinat-enseignement-public.fr

Orphelinat de l'Enseignement Public
Lycée Claude Bernard
1 avenue du Parc des Princes
75016 PARIS

☎ 01 77 20 83 10

Permanence le mercredi
et le vendredi de 9h à 12h

www.orphelinat-enseignement-public.fr